

D. 2023/472

(P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Habilitation du maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville et à signer le marché sur appel d'offres ouvert pour la construction de deux salles de classe à l'école Serge LAIGLE

P.J. : 1 projet de délibération

Avec 349 élèves inscrits à la rentrée 2023, l'école Serge LAIGLE située à Tina constitue l'une des structures scolaires les plus importantes de la commune.

Afin de fournir aux élèves des conditions d'accueil plus optimales et de garantir une capacité d'accueil adaptée aux besoins exprimés au travers de la carte scolaire, il est prévu d'agrandir cette école en construisant deux salles de classe supplémentaires.

Compte tenu du montant estimé des travaux, lequel s'élève à 46 millions de francs CFP TTC, il convient de procéder au lancement d'un appel d'offres.

Les travaux d'une durée de 6 mois pourraient commencer en août 2023 pour une livraison programmée à la rentrée 2024.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la commune et à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui sera proposé par la commission d'appel d'offres pour la construction de deux salles de classe à l'école Serge LAIGLE.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 7 avril 2023



Le maire,

Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

D. 2023/472

(P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 3 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Christine BELLET
	M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Claude CHARLOT
DATE DE CONVOCAION	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Muriel GERMAIN
27.04.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Patrick SAKOUMORI
	Mme	Janine BAJON	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M.	Philippe BLAISE	M.	Joseph BOANEMOA
DATE D’AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Laurie HUMUNI
27.04.2023	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Charlotte THAI AWE	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Tuilogona O’CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Bruno CAPY
			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Magali MANUOHALALO
Nombre de présents	:	40	M.	Luc BRUN	Mme	Veylma FALAE
Nombre de votants (12 procurations)	:	52	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Christine LE SAINT
			Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Alexandre MACHFUL		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N 2023/ 472

habilitant le maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville et à signer le marché sur appel d'offres ouvert pour la construction de deux salles de classe à l'école Serge LAIGLE

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 MAI 2023**

Calédonie,

VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/39 du 7 avril 2023,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable entendue en séance du 12 avril 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville et à signer le marché sur appel d'offres ouvert pour la construction de deux salles de classe à l'école Serge LAIGLE.

ARTICLE 2 /

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à quarante-six millions (46 000 000) de francs CFP TTC. La dépense est imputable au budget 2023 de la Ville.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

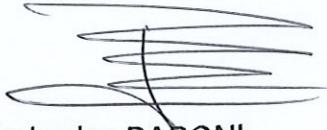
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **03 MAI 2023**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **09 MAI 2023**

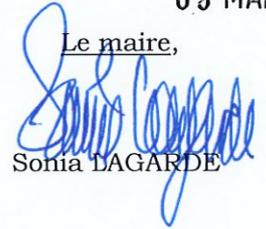
Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
MISE EN LIGNE - 1

Mis en ligne le :

11 MAI 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

HABILITANT MAIRE A PRESENTER DEMANDE DE PC ET A SIGNER MAO CONSTRUCTION CLASSES ECOLE SERGE LAIGLE

Date de transmission de l'acte : 10/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 10/05/2023

Numéro de l'acte : 2023-472 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230503-2023-472-DE

Date de décision : 03/05/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Marchés publics de travaux

1.1.1.2. Marchés publics de travaux d'un montant égal ou supérieur à 20 millions de F.CFP et inférieur à 100 millions de F.CFP